

Conditions Particulières Service Spécifique « Demande de Devis » applicables aux Artisans

Le document qui se trouve ci-dessous devient un contrat dès que vous aurez rempli les espaces que vous devez renseigner et que vous l'aurez daté et signé. Il fixe les termes et conditions des relations qui vont s'établir entre vous et iWoM. Nous vous invitons à le lire avec attention.

Entre

Si vous êtes entrepreneur individuel :

Nom : _____, prénom : _____,

adresse : _____

n° RCS : _____, n° répertoire des métiers : _____

Si vous avez une société :

Dénomination sociale : _____,

forme sociale : SA, SARL, EURL SAS, autres préciser : _____

adresse du siège: _____

n° RCS : _____,

nom du représentant légal (gérant, président, directeur général) : _____,

Et

iWoM, Société par Actions Simplifiée au capital de 56 095 euros, 502 063 407 R.C.S. GRENOBLE, 2 avenue de l'Obiou – 38700 LA TRONCHE, représentée par son Président, Eric CHANIOT,

Définitions :

Devis : offre de services établie par un Artisan pour un Utilisateur donné en fonction des besoins spécifiques exprimés par ce dernier.

Demande de Devis : demande posée par un Utilisateur sur le Site ou adressée à iWoM afin d'obtenir un Devis.

Les autres noms communs écrits avec une première lettre majuscule ont un sens particulier, qui est défini au début des Conditions Générales de l'utilisation du Site BonArtisan.com applicables aux Artisans.

1- Contenu du Service Spécifique « Demande de Devis »

Le Service, tel que fourni gratuitement à l'Utilisateur, consiste à identifier, si possible, plusieurs Artisans ayant la spécialité requise, prêts à réaliser les travaux requis par un Utilisateur et sélectionnés en fonction des critères suivants :

- conformité avec la notion d'Artisan telle que définie dans les Conditions Générales,
- Appréciations, encore appelées Notations, tels qu'exprimées par les Utilisateurs, dans la mesure où le ou les Artisans susceptibles d'être identifiés ont déjà fait l'objet d'une Notation,
- proximité du lieu d'exécution des travaux requis,
- capacité à démarrer les travaux requis à la date la plus proche de celle indiquée dans la Demande de Devis,

Le Service tel que fourni à l'Artisan consiste à adresser à ce dernier une ou des Demandes de Devis correspondant à son activité et pour laquelle ou lesquelles il a été sélectionné par application des critères indiqués ci-dessus.

Conditions Particulières Service Spécifique « Demande de Devis » applicables aux Artisans

D'une manière générale, iWoM adresse, si possible, chaque Demande de Devis à six Artisans pour identifier, si possible, trois Artisans dont les coordonnées seront transmises à l'Utilisateur.

2 – Prix du Service Spécifique « Demande de Devis »

Pour les Artisans Abonnés, savoir : ayant souscrit le Service Spécifique dénommé « Abonnement », le Service donne droit à 10 mises en relation sur des Demandes de Devis, sous réserve de l'existence de telles demandes et de l'application des critères de sélection.

Chaque Artisan nouvellement inscrit au Site, mais non Abonné a droit à une Demande de Devis gratuite.

Les Artisans régulièrement inscrits mais non Abonnés, peuvent, au-delà de cette première Demande de Devis Gratuite, vous pouvez obtenir d'autres Demandes de Devis au prix de vingt cinq euros hors taxes (25 HT) payable d'avance.

3 – Garantie et responsabilité d'iWoM

L'obligation d'iWoM au titre du Service Spécifique « Demande de Devis » n'est en aucun cas une obligation de résultat, s'agissant notamment du nombre de Demandes de Devis transmises, de leurs qualités, de la nature et de la faisabilité des travaux requis ainsi que de la volonté des Utilisateurs de les faire réellement exécuter.

L'attention de l'Artisan est attiré sur ce que le rôle d'iWoM dans ce type de relation est celui d'un courtier, savoir : d'un simple intermédiaire apportant une opportunité de contact entre un prestataire (l'Artisan) et un client (l'Utilisateur). L'Artisan s'en déclare parfaitement informé et l'accepte par avance.

iWoM n'accepte aucune responsabilité d'aucune sorte ni ne donne aucune garantie de quelque nature que ce soit, s'agissant des termes et conditions (techniques, financières ou autres) dans lesquels le ou les Artisans identifiés produisent des Devis et exécutent les travaux requis.

En cas de défaillance du ou des Artisans identifiés, quelle que soit la raison de ladite défaillance, iWoM ne sera en aucune manière tenu de fournir une solution de substitution ou de continuation à l'Utilisateur.

DANS TOUS LES CAS ET QUELLE QUE SOIT LA NATURE DES SERVICES, LA RESPONSABILITE D'IWOM SERA PLAFONNEE A DEUX CENT CINQUANTE EUROS TTC.

4 – Responsabilité de l'Artisan

Il appartient à l'Artisan, sous sa seule responsabilité, de transmettre ou non un Devis et d'exécuter les travaux requis à telles ou telles conditions, de prix, de qualité, de spécificités techniques et de garanties.

iWoM ne peut en aucune manière être tenue pour responsable de la qualité des prestations d'un Artisan que ce soit, de sa défaillance, de son incapacité à produire telle ou telle prestation, de quelque dommage que ce soit qu'il ait pu provoquer, des conséquences de quelques négligence, faute ou infraction qu'ait pu commettre quelque Artisan que ce soit ou, plus généralement, quelque tiers avec lequel un Artisan aura contracté en qualité de co-traitant, sous-traitant ou autre.

L'artisan relève et garantit iWoM contre toute action de tous tiers relative à de telles négligences, fautes ou infractions.

Dès lors, Il appartient à l'Artisan de veiller notamment aux points suivants :

- à ce qu'il soit dûment immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés au Répertoire des Métiers ;
- à ce qu'il emploie de la main d'œuvre dans des conditions autorisées par la loi ;
- à ce que le mode de règlement qu'il sollicite ne soit pas destiné à éluder tous impôts ou taxes dus ;
- à ce qu'il soit titulaire des polices d'assurance idoines, s'agissant notamment de la garantie décennale dans le bâtiment ;
- à ce qu'il ait l'expérience, le savoir-faire, la main d'œuvre, l'équipement et éventuellement la surface financière requises pour entreprendre les travaux projetés ;

L'Artisan s'engage à relever et garantir iWoM contre toute action de tous tiers de toutes natures relative à une telle violation.

Conditions Particulières Service Spécifique « Demande de Devis » applicables aux Artisans

5 – Durée, rupture et administration du contrat :

Les stipulations des Conditions Générales s'appliquent, mutatis mutandis, au Service Spécifique « Demande de Devis ».

6 – Conditions Générales

Toutes les autres stipulations des Conditions Générales applicables aux Artisans s'appliquent. Par sa signature, l'Artisan confirme qu'il en a pris connaissance et qu'il les approuve.

Pour l'Artisan
Date signature et cachet et paraphe 1^{ère} page

Pour iWoM
Date signature et cachet et paraphe 1^{ère} page